



Contrat d'engagement Farine de blé bio 2019

Producteur

Pierre Bailleux
Ferme des Bayottes
60112 Pierrefitte-en- Beauvaisis

Adhérent

Désignation :
Adresse :
Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2019 pour 6 distributions.

6/02, 3/04, 5/06, 7/08, 6/10, 4/12.

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses sacs de farine.
- Etre à jour de l'adhésion annuelle à l'association « Le jardin de Poissy ».

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de sa production
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution de la farine
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Constitution du panier

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de la farine de blé bio type T80 et produit à la ferme de Bayotte et vendu en conditionnement de 1 kg ou 2 kg. La livraison par le producteur aura lieu tous les deux mois.

Distribution :

Au Temple de Poissy – 31 av. des Ursulines – entre 18h30 et 20h - uniquement aux indiquées

Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Modalités de paiement :

L'adhérent paye pour l'année le montant indiqué ci-après selon le contrat. Le chèque correspondant est encaissé 28 février 2019.

Je, soussigné, commande :

FARINE	Quantité par distribution	Acompte
Conditionnement 1 kg		x 1,80 € = €
Conditionnement 2 kg		x 3,20€ = €
Je joins à ce contrat 1 chèque d'un montant total de :		€
N° du chèque :		

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)